

Rapport de jury CAFIPEMF session 2021

STATISTIQUE CAFIPEMF 2021

REPARTITION DES CANDIDATS AU CAFIPEMF – SESSION 2021 ADMISSIBILITE

OPTIONS	CANDIDATS
Généraliste	16
Education physique et sportive	2
Généraliste	
Généraliste	
Enseignement et numérique	
Généraliste	
Arts visuels	1
Généraliste	
Généraliste	
Enseignement en maternelle	3
Généraliste	
Enseignement et numérique	
Langues et Cultures Régionales	
Généraliste	
Enseignement et numérique	1
Enseignement en maternelle	
LVE : Anglais	1
Généraliste	
Enseignement en maternelle	
TOTAL 24	

	INSCRITS	NOMBRE ADMISSIBLES
ADMISSIBILITE 2021	24	12

REPARTITION DES CANDIDATS AU CAFIPEMF – SESSION 2021 ADMISSION

OPTIONS	CHOIX EPREUVE	CANDIDATS
Généraliste	Analyse de séance d'enseignement	12
	Animation d'une action de formation	2
Education physique et sportive	Analyse de séance d'enseignement	1
LVE	Analyse de séance d'enseignement	1
Enseignement maternelle	Analyse de séance d'enseignement	1
TOTAL 17		
	INSCRITS	ADMIS
ADMISSION 2021	17	2

Textes références :

- Décret n°85-88 du 22-01-1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
- Arrêté du 20-07-2015 portant Organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (BO du 22-07-2015).
- Circulaire n°2015-109 portant sur l'organisation de l'examen (BO du 21-07-2015).

Conditions de déroulement :

Il s'agit de la dernière année d'organisation du CAFIPEMF sous cette forme

L'épreuve d'admissibilité s'est tenue dans de bonnes conditions tant sur le plan de l'organisation générale que sur le plan matériel.

Pour chaque candidat, le jury, était composé d'un Inspecteur de l'Education Nationale du premier degré, un Conseiller Pédagogique, un Maître Formateur, un Inspecteur d'Académie - Inspecteur Pédagogique Régional.

Deux examinateurs qualifiés ont été adjoints au jury pour l'épreuve de pratique professionnelle : un Inspecteur de l'Education Nationale du premier degré, chargé d'une circonscription ; un enseignant en charge de la formation initiale des professeurs.

L'épreuve d'admissibilité est composée :

- d'un exposé de 15 minutes maximales pendant lequel le candidat expose son itinéraire professionnel, ses motivations, sa capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, son intérêt pour la formation...
- d'un entretien de 30 minutes permettant au jury d'approfondir et/ou élargir les propos de la première partie, d'apprécier les motivations, l'expertise professionnelle, la réflexion didactique, pédagogique et éducative des candidats, le positionnement institutionnel.

L'épreuve d'admission est composée :

- une épreuve de pratique professionnelle, consistant, soit en une analyse de séance dans le cadre de l'accompagnement, soit en l'animation d'une action de formation auprès d'un groupe en formation initiale ou continue, suivie d'un entretien avec le jury.
- la soutenance d'un mémoire professionnel de 20 à 30 pages hors annexes, consistant en un travail personnel de réflexion s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat et traitant d'une problématique d'accompagnement ou de formation.

1. ELEMENTS D'ANALYSE ET D'EVALUATION :

Cette partie du rapport a pour objectif de rappeler les attentes et clarifier les exigences de cette certification d'après l'Arrêté du 20-07-2015 portant Organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (BO du 22-07-2015) tout en proposant des conseils utiles transférables à la passation du nouveau CAFIPEMF

Pour rappel : le CAFIPEMF change depuis le texte publié au bulletin officiel du n°21 du 27 mai 2021.

Epreuves d'admissibilité :

Certaines candidatures ont été jugées prématurées. Les enseignants se présentant aux épreuves doivent prendre conscience qu'ils auront, en tant que formateur, à accompagner les enseignants dans leurs problèmes quotidiens et donc faire appel à leur propre expérience de praticien expert et montrer un degré d'expertise et de distanciation dans l'analyse des pratiques.

Pour un certain nombre de candidats, les connaissances didactiques et réglementaires sont insuffisantes, voire non actualisées :

- Trop de confusions entre des notions comme outils/supports/stratégies, compétences/objectifs, progression/programmation...
- Les membres du jury notent un manque voire une incapacité à se projeter dans la fonction de formateur ; la mission de Maître d'Accueil Temporaire si elle permet de se rapprocher de la fonction de formateur n'en fait pas pour autant un formateur.
- Le fait d'être directeur d'école n'implique pas l'acquisition naturelle des compétences du formateur.
- A tort, le CAFIPEMF est encore perçu pour certains candidats comme une reconnaissance du travail accompli dans leurs missions d'enseignants alors que cette certification permet de valider des compétences en devenir de futurs formateurs.
- La démarche de présentation aux épreuves doit être progressive et s'inscrire dans une continuité de travail longue, il faut lire, puis transformer en actions. Ce n'est pas l'inscription au CAFIPEMF qui détermine le début de la réflexion pour cette certification.

Remarques sur le dossier :

- Manque d'exemples de pratiques d'expériences d'enseignement dans les classes.
- Les candidats restent trop dans le descriptif, il n'y a pas de distanciation, et si des actes d'enseignement sont présents, ils ne sont pas analysés.
- Même si ce n'est pas obligatoire, les candidats qui ont pu en présenter, ne développent pas leurs actes de formation.
- Beaucoup de fautes d'orthographe, de problèmes de syntaxe et de clarté dans les exposés écrits.
- Il faut éviter d'écrire des citations sans références et parfois même sans rapport avec le sujet.
- Les annexes n'ont pas souvent été pertinentes ni en cohérence avec le rapport. Le nombre nuit à la lisibilité.

Remarques sur l'exposé :

- Mauvaise connaissance de la définition d'une soutenance : l'exposé n'a souvent donné lieu qu'à une redite du dossier.
- Un nombre trop important de candidats lisent leurs notes ou leur power point, il est préférable de s'en détacher afin de créer une véritable communication avec les membres du jury.

Remarques sur l'utilisation du multimédia :

- Si l'utilisation d'un support multimédia permet de mettre en valeur les propos de quelques candidats, pour d'autres, l'utilisation du numérique est apparue inappropriée.
- Des candidats présentant l'option « numérique » n'ont même pas jugé utile de se servir du support multimédia.
- Il est rappelé que ces documents multimédias doivent être déposés en annexe du dossier.

Remarques concernant les prestations les plus pertinentes :

Les candidats admissibles sont ceux qui, même avec une certaine marge de progrès, ont fait preuve d'une :

- bonne analyse de leurs propres pratiques.
- prise de distance nourrie de lectures.
- bonne posture institutionnelle.
- bonne connaissance des attendus, des textes officiels comme didactiques.

Epreuves d'admission :

- L'analyse de pratique doit permettre d'engager avec le stagiaire une attitude réflexive propre à faire évoluer ses pratiques.
- Les choix opérés pendant l'acte de formation seront justifiés lors de l'entretien avec les membres du jury.
- Le mémoire professionnel consiste en une articulation fine entre les références théoriques et les expérimentations menées. Une attitude réflexive et distanciée est attendue de la part des candidats sur leur propre travail et son évaluation.

Remarques sur la préparation à l'épreuve :

- Les candidats doivent se préparer à cette épreuve, ce n'est pas une formalité,
- Une formation est dispensée par le rectorat.

2. Conclusion :

La session 2021, dernière session sous cette forme a vu un faible taux de réussite aux épreuves d'admissibilité : 50% et un très faible taux de réussite à l'admission. Les candidats se sont peut-être précipités dans une passation précoce par crainte de la réforme du CAFIPEMF à venir.

De manière générale, les candidats ayant réussi sont ceux qui se sont préparés et engagés fortement dans ce processus de changement. Ils ont su se projeter dans les fonctions du formateur en adoptant une posture professionnelle adaptée. Ils ont démontré leurs aptitudes à la communication orale comme écrite, nourrie par de solides connaissances pédagogiques et didactiques, ils ont fait preuve d'une qualité de réflexion distanciée et d'une argumentation riche permettant d'articuler des références théoriques avec des exemples et illustrations pratiques.